


| | |
|---|---|
| **Dénomination :** | ABCP IMMOBILIER |
| **n° de gestion :** | 2005B00792 |
| **n° d'identification :** | 485 024 376 |
| **n° de dépôt :** | A2011/005217 |
| **Date du dépôt :** | 31/08/2011 |
| **Pièce :** | procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 19/08/2011 |

**SARL ABCP IMMOBILIER**
**Société à Responsabilité Limitée au Capital de 8 000 euros**
**Siège social : 342 Avenue Victor Hugo**
**26000 VALENCE**
**RCS ROMANS 485 024 376**

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE

# L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19 AOUT 2011

L'an deux mille onze, le dix neuf août, à dix-neuf heures.

Les associés de SARL ABCP IMMOBILIER, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, divisé en 200 parts de 500 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 342 Avenue Victor Hugo 26000 VALENCE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance. Sont présents :

Monsieur Patrick BEAUFORT, propriétaire de ..... 51 parts sociales
Madame Catherine BEAUFORT, propriétaire de ..... 49 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidé par Monsieur Patrick BEAUFORT, gérant associé. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU POUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de l'adresse actuelle : 342 Avenue Victor Hugo - 26000, VALENCE à l'adresse suivante : 350 Avenue Victor Hugo – 26000 VALENCE, et ce à compter du 1er septembre 2011,

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

*ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL*

"Le siège social est fixé : 350 avenue Victor Hugo 2600 VALENCE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

Patrick BEAUFORT

Catherine BEAUFORT